

DEL2024-019



MAIRIE DE PEYMEINADE

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 3 avril 2024
19 heures

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

OBJET : Dénomination du parvis situé devant la résidence Jeanne Cauvin - Esplanade Cauvin

Le Conseil Municipal de la commune de Peymeinade, dûment convoqué le 27 mars 2024, s'est réuni le mercredi 3 avril 2024 à 19 heures en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine SEGUIN, 1^{ère} Adjointe assurant la suppléance du Maire empêché.

PRÉSENTS : Mme Catherine SEGUIN - M. Marc BAZALGETTE - Mme Catherine LE ROLLE - M. Michel DISSAUX - Mme Aleth CORCIN - M. Pierre FAURET - Mme Andrée MARCKERT - M. Jean-Luc FRANÇOIS - Mme Evelyne HIRELLE - M. Christian PERTICI - M. Jean-Michel BATESTI - M. Emmanuel REDA - M. Gilles CHIAPELLI - M. Christian LEBEGUE - Mme Odile DESPLANQUES - Mme Fabienne WALLON - M. Pierre-François DERACHE - Mme Clarisse PIERRE - Mme Patricia DI SANTO - M. Joseph MATTIOLI - M. Eric VIDAL - M. Didier MOUTTÉ - Mme Audrey MOUTTÉ.

ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR : M. Yann GAMAIN.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : M. Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE - Mme Huguette LACROIX - Mme Nathalie SAGOLS - Mme Laetitia INNOCENTI - Mme Sophie PERCHERON.

POUVOIRS DE : M. Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE à Mme Catherine SEGUIN - Mme Huguette LACROIX à Mme Aleth CORCIN - Mme Nathalie SAGOLS à Mme Andrée MARCKERT - Mme Laetitia INNOCENTI à M. Pierre-François DERACHE - Mme Sophie PERCHERON à Mme Patricia DI SANTO.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pierre-François DERACHE.

DOMAINE / THÈME : ESPACES PUBLICS / DENOMINATION

RAPPORTEUR : Jean-Luc FRANÇOIS

SYNTHÈSE

La Commune est devenue propriétaire du parvis situé devant la résidence Jeanne Cauvin sis 26 avenue de Boutiny.

Le Conseil Municipal est compétent pour procéder à la dénomination des voies et des espaces publics.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la dénomination du parvis situé devant la résidence Jeanne Cauvin, au 26 avenue de Boutiny, « Esplanade Jeanne Cauvin ».

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°DEL2022-067 du 28 septembre 2022 approuvant l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section AE n°545, 547 et 549, qui correspondent au parvis situé au 26 avenue de Boutiny, devant la résidence Jeanne Cauvin.

Monsieur Jean-Luc FRANÇOIS expose au Conseil Municipal :

Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour dénommer les voies et les espaces publics ;

Considérant que la Commune est devenue propriétaire du parvis situé devant la résidence Jeanne Cauvin au 26 avenue de Boutiny ;

Considérant que la Commune souhaite honorer la mémoire de ses illustres habitants et que Madame Jeanne COURT, épouse CAUVIN, descendante d'une ancienne famille Peymeinadoise, a fait don à la Commune de biens situés en centre-ville comprenant une maison, un espace forestier et un oratoire ;

Considérant que la résidence Jeanne Cauvin est construite dans l'emprise de l'ancienne propriété de Madame Jeanne COURT, épouse CAUVIN.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la dénomination du parvis situé devant la résidence Jeanne Cauvin, au 26 avenue de Boutiny, « Esplanade Jeanne Cauvin ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la dénomination du parvis situé devant la résidence Jeanne Cauvin, au 26 avenue de Boutiny, « Esplanade Jeanne Cauvin ».

VOTE : UNANIMITE

Peymeinade, le 3 avril 2024

Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} Adjointe
Catherine SEGUIN



Le Secrétaire de séance,
Pierre-François DERACHE

A blue ink signature of Pierre-François Derache, the Secretary of the meeting.